

RÉSUMÉS DES CONTRIBUTIONS

Garance NAVARRO-UGÉ, « Le droit de pétition et la représentation du peuple en France et en Belgique. Un droit politique en recherche d'efficacité »

Résumé : Dans une perspective comparée entre les systèmes constitutionnels français et belge, l'analyse de l'évolution historique du droit de pétition montre qu'il est fortement corrélé à l'installation de la représentation nationale. C'est en cela que l'on peut se poser la question de son efficacité, dans le sens où les pétitions peuvent, concrètement, mener à la création de droits nouveaux. Ainsi, le droit de pétition fait office de contrepoids politique, en permettant au peuple de s'exprimer directement. Toutefois, à partir du début du XXIème siècle, il perd en efficacité et ne réussit plus à infléchir la représentation nationale. En effet, les pétitions n'impliquent aucune obligation de prise en compte par les pouvoirs institués. Le principe de la souveraineté nationale est largement préservé au détriment d'un droit de pétition concurrent, ce qui explique notamment l'essor des pétitions en ligne, c'est-à-dire en dehors des cadres du droit positif. Seules les réformes belges portées par les Parlements régionaux ouvrent à une plus grande efficacité de ce droit. Toutefois, on peut aujourd'hui observer, tant en France qu'en Belgique, un certain renouveau du droit en ce que la pétition devient le soutien à un recours juridictionnel, les pétitionnaires étant alors considérés comme co-demandeurs dans le cadre d'affaires relatives au contentieux climatique : L'affaire du siècle en France et Klimaatzaak en Belgique. Alors, le droit de pétition semble être un moyen d'interaction entre le peuple et la justice, afin d'interpeller les représentants de la nation et ouvre un questionnement sur le lien entre démocratie et justice pour la représentation politique.

Yann RIGOLET, « Marianne et Jeanne d'Arc : sœurs ou rivales ? Pour une étude comparée de deux symboliques féminines en France de la Révolution à nos jours »

Résumé : Depuis la fin du XIXe siècle et pendant nos nombreuses guerres franco-françaises opposant courants progressistes et mouvements nationalistes, se dresse souvent face à l'image de Marianne, l'allégorie républicaine née de la Révolution de 1789, celle d'une autre femme combative et historique, Jeanne d'Arc, considérée comme sa parfaite antithèse. Ceci étant, au-delà de cette rivalité et des combats politiques et idéologiques que toutes deux semblent cristalliser, il apparaît que cette logique opposition-répulsion, fruit d'une construction progressive, n'est pas la seule approche possible. Ainsi, à certaines périodes clés telles la République Triomphante ou la Première Guerre Mondiale, Marianne et Jeanne d'Arc ont aussi pu être considérées comme sœurs voire comme les deux faces réconciliées de la même pièce "France". Parfois associées, utilisées simultanément ou substituées l'une à l'autre, on constate que ces deux figures revêtent selon le contexte des attributs symboliques identiques et sont revendiquées pour des causes communes. De 1789 à nos jours, retour sur l'histoire conjointe et complexe de deux personnifications féminines aux avatars multiples et au souvenir sans cesse renouvelé.

Lucile BOURÉ, « "Féministes" ou "féminines" : les déterminants des modes de représentation des femmes par les législatrices mexicaines »

Résumé : Les législatrices représentent-elles davantage les droits des femmes que les législateurs ? Cette question agite depuis plusieurs décennies la théorie et la sociologie politiques. A travers un détour par le terrain du Congrès mexicain, cet article vise à apporter des éléments empiriques à cette discussion. Par la comparaison, il fait émerger trois groupes : les législatrices qui se saisissent des revendications de la mouvance féministe, celles qui s'en distancient et celles qui les rejettent, à travers une analyse de l'autodénomination des élues en tant que féministes et de leur soutien proclamé et effectif aux mesures phares du mouvement féministe mexicain. En passant par les trajectoires politiques et le positionnement social des élues, il met à jour les conditions de possibilité, pour les législatrices, de représenter substantivement le groupe des femmes, ou d'adopter plutôt une représentation descriptive de celles-ci. Il revient également sur les raisons qu'avancent les législatrices pour expliquer leur approche de leur mandat de représentation.

Elaine ANDERSON JOSEPH, « Hiérarchies, positionnements et représentations de l'activité professionnelle »

Résumé : Cet article propose d'examiner la notion de *représentation* à travers les résultats d'une étude contrastive centrée sur l'image de la femme au sein du monde professionnel. L'analyse, effectuée sur un corpus de textes supports issus de manuels d'anglais des affaires publiés en Grande-Bretagne et de manuels de français publiés en France, a permis d'identifier une série d'oppositions quant à la façon dont l'activité professionnelle des personnages est mise en discours à travers les pages des manuels de langue. La notion de *représentation* que nous proposons dans cette contribution a un fondement social et collectif mais se manifeste au plan individuel et s'analyse au plan discursif. De par l'inscription de cette étude dans un cadre analytique contrastif, les résultats renvoient au découpage binaire des mondes professionnels anglo-saxon et franco-français selon une vision essentialiste des rôles et des responsabilités des femmes et des hommes.